

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERIGUEUX - 2402 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/09/2024 - 3686 - 1985 B 00050 - 331 952 291 - S.A.R.L. A LA TRUFFE DU
PERIGORD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A LA TRUFFE DU PERIGORD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Lieu-dit La Dulgare 24420 SARLIAC SUR L ISLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 3 1 9 5 2 2 9 1 0 0 0 2 8		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (I)	AH	271 447	AI		271 447
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	285 776	AQ	275 966	9 810
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	139 939	AS	135 021	4 917
		Autres immobilisations corporelles	AT	100 939	AU	100 939	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	798 102	BK	511 926	286 175	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	37 032	BM		37 032
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	31 242	BS		31 242
		Marchandises	BT	20 691	BU		20 691
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 648	BY		12 648
		Autres créances (3)	BZ	6 463	CA		6 463
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	47 333	CG		47 333	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 586	CI		2 586	
	TOTAL (III)	CJ	157 997	CK		157 997	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	956 099	1A	511 926	444 172	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		152 447	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes				
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	(3) Part à plus d'un an		CR	
				Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A LA TRUFFE DU PERIGORD		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 244)			DA	15 244	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 524	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	97 733	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	37 670	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	152 172	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DÉTTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	142 510	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	28 828	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	88 959	
	Dettes fiscales et sociales			DY	31 701	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes				EA		
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	291 999		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	444 172		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	274 587	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	100 000	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



ANNEXE

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

28/06/2024
Bcl





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A LA TRUFFE DU PERIGORD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 444 173 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 37 670 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	271 447			271 447
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	271 447			271 447
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	285 776			285 776
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	138 860	1 079		139 939
- Installations générales, agencements aménagements divers	49 583			49 583
- Matériel de transport	38 938			38 938
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 419			12 419
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	525 576	1 079		526 655
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	797 023	1 079		798 102



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 079		1 079
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 079		1 079
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	119 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	119 000

Le fonds de commerce figure au bilan pour sa valeur d'achat ou d'apport. La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à sa valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	261 593	14 373		275 966
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	133 002	2 019		135 021
- Installations générales, agencements aménagements divers	49 583			49 583
- Matériel de transport	38 938			38 938
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 419			12 419
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	495 534	16 392		511 927
ACTIF IMMOBILISE	495 534	16 392		511 927

Actif circulant



Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 21 698 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - de 1 an	Echéances à + de 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 649	12 649	
Autres	6 463	6 463	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 586	2 586	
Total	21 698	21 698	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 244,90 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 292 000 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - de 1 an	Echéances à + de 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	100 000	100 000		
- à plus de 1 an à l'origine	42 510	25 098	17 412	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	18	18		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 959	88 959		
Dettes fiscales et sociales	31 702	31 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	28 811	28 811		
Produits constatés d'avance				
Total	292 000	274 588	17 412	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	97 168			
(**) Dont envers les associés	28 811			

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARVENUES	433
INTERETS COURUS	18
DETTE PROV.POUR C.P.	9 990
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	3 378
T APPRENT ET FORMATIONS	155
Total	13 975



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.D AVANCE	2 586		
Total	2 586		

S.A.R.L. A LA TRUFFE DU PERIGORD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : lieu-dit "La Dulgare"
24420 SARLIAC SUR L'ISLE
331 952 291 RCS PERIGUEUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 37 670 euros en totalité à la dotation du compte Autres réserves.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos	Dividendes bruts *	Dividendes bruts par part*
31/12/2020	50 000 euros	50 euros
31/12/2021	35 000 euros	35 euros
31/12/2022	--	--
*Dividende non éligible à l'abattement de 40% visé 158.3.2 du CGI		

Certifié conforme
La Gérance

